



MAIRIE DE NEUVIC  
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE  
19160 NEUVIC

PROCES VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le TRENTE DECEMBRE, à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 20 décembre, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Madame Dominique MIERMONT, Maire de Neuvic.

	Présent	Absent représenté par	Absent non représenté
MIERMONT Dominique (Maire)	x		
CONDAMINAT Céline (1ère adjointe)	x		
LAMOTHE Delphine (2ème adjointe)		Philippe BETOULE Dominique MIERMONT	
PRADEL Danielle			
JOURDE Jean	x		
BETOULE Philippe	x		
BERTRANDY Pierre		Jean JOURDE	
BOULEAU Jean-Marc	x		
BUGEAT Nathalie	x		
NOEL Sylvain	x		
CHASSAGNARD Fanny		Céline CONDAMINAT	
GOURRAUD Rosa-Line	x		
JOSEPH Joëlle	x		
MAURY Christine	x		
LARTIGAUT Catherine		Christine MAURY	
REPEZZA Guillaume	x		
MURAT Thierry	x		
HERNANDEZ DE CASTRO Nathalie			x
Total	12	5	1



---

---

## Approbation du compte rendu du CM du 02/12/24.

Madame le Maire informe les membres du conseil que le matériel d'enregistrement reçu dernièrement sera mis en service au prochain CM.

*Vote pour : 16*  
*Votre contre : 0*  
*Abstention : 1*

## Budget annexe du Cinéma Municipal : Service Public Administratif.

Céline CONDAMINAT rappelle que la création des budgets annexes est obligatoire depuis le passage à la nomenclature M57 et que le Conseil avait déjà délibéré en ce sens pour un SPIC. Cependant, le SPA paraît plus pertinent pour le cinéma, car s'agissant d'un service culturel n'ayant pas de concurrence directe dans le secteur, cela permettra au budget principal d'en combler le déficit, normal et inhérent à ce type de service.

*Vote pour : 17*  
*Votre contre : 0*  
*Abstention : 0*

## Budget annexe du Camping Municipal : Service Public Administratif.

Madame Céline CONDAMINAT explique que le même principe sera appliqué au budget annexe du Camping municipal, pour des raisons différentes que pour le cinéma. En effet, il est question de proposer des tarifs sociaux, dont le principe reste à définir. Christine MAURY s'interroge sur les critères de ces tarifs. Céline CONDAMINAT lui répond qu'il sera sans doute pertinent de se baser sur le quotient familial.

*Vote pour : 17*  
*Votre contre : 0*  
*Abstention : 0*

## Tarifs municipaux : cavurnes au cimetière et logement au camping.

Céline CONDAMINAT indique que le tarif des cavurnes a été déterminé en fonction de celui qui est proposé à Meymac. Concernant le logement de fonction du camping, il s'agit de pouvoir le louer de façon temporaire, pour des demandes urgentes.

*Vote pour : 17*  
*Votre contre : 0*  
*Abstention : 0*

## Mise en œuvre de la participation employeur en matière de protection sociale complémentaire – risque prévoyance – procédure de labellisation.

Madame le Maire rappelle que la mise en œuvre de cette participation en matière de PSC est obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025. La saisine du CST a été effectuée, avec un avis favorable. La commune a fait le choix de la labellisation, qui permet un libre choix des agents, à la fois de l'organisme et du niveau de garantie. Pour la collectivité, la mise en œuvre est plus simple et plus rapide.

Vote pour : 17  
Vote contre : 2  
Abstention : 0

## Décision d'ester en justice : désignation d'un avocat.

Madame Le Maire explique qu'il nous faut désigner un avocat pour défendre les intérêts de la commune, en raison d'une assignation au tribunal demandée par la famille ROUSSEL. Cette assignation concerne la dépose de bordures installées sur un chemin, en accord avec les ROUSSEL et leurs voisins, afin de résoudre un conflit de voisinage. L'affaire concerne également le classement du chemin, qui longe les propriétés des ROUSSEL et de leurs voisins. Il s'agit de désigner le cabinet de Maître LABROUSSE pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

Vote pour : 17  
Vote contre : 0  
Abstention : 0

## Questions diverses

Madame Christine MAURY interpelle le conseil sur l'entretien des arbres et espaces verts à Bèchefave. Madame le Maire prend note et indique que de l'entretien est programmé prochainement.

Monsieur Thierry MURAT indique quant à lui qu'il est satisfait du nettoyage des bords de route dans son secteur.

Madame le maire indique que la commission tourisme se tiendra le 29 janvier à 18h00, et que la réunion publique des vœux aura lieu le 20 janvier à 19h à la salle polyvalente.

## Séance levée à 19h05

La secrétaire de séance  
P/O N.BUGEAT

Madame le Maire

